



Séance	Assemblée technique 50 mètres – procès-verbal
Date	16 mars 2017, 20 heures
Lieu	Chavannes-les-Forts, Buvette du stand
Sections	Présentes : 16 avec 30 délégués Absentes : aucune
Comité	Présents : 5 = Daniel Roubaty (Président), Stéphane Broillet, Frédéric Descloux, Jacques Moullet (Procès-verbal), Patrice Rossier Excusés : 1 = Anton Cotting
Invités	Aucuns

Thème	Suite ?
<u>1. Constitution de l'assemblée</u> <ul style="list-style-type: none">• D. Roubaty salue les délégués qui se sont déplacés ce soir pour l'assemblée.• Avec 35 votants, la majorité est fixée à 18. On renonce à nommer un scrutateur.	
<u>2. Procès-verbal du 10.03.2016</u> <ul style="list-style-type: none">• Le procès-verbal du 10.03.2016 a été mis à disposition sur le site internet 7 jours avant l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.	
<u>3. Camp de tir</u> <ul style="list-style-type: none">• Ce camp aura lieu du 20 au 21 mai 2017, à Avry et Rosé (logement encore à fixer), sous la direction de Marcel Zürcher. La formation sera aussi dispensée en allemand.• Merci de faire passer le message directement à tous les jeunes. C'est une possibilité de progresser, à un prix avantageux, sous la direction d'entraîneurs compétents.	
<u>4. Finale M15/M17 et règlement</u> <ul style="list-style-type: none">• L'adaptation proposée est formelle, soit le passage aux dénominations officielles des classes d'âge M15 et M17. Le règlement est adapté à l'unanimité.• Le déroulement du concours et les formalités restent les mêmes.	
<u>5. Championnat de groupes et règlement</u> <ul style="list-style-type: none">• La taxe de tir pour la finale passe à 40.00 car il faut tenir compte des coûts des contributions de sport et de formation. A part quelques corrections de style, le règlement prévoit que les médailles de la finale peuvent être remplacées par un autre prix (challenge, diplôme,...).• Même si un prix rend mieux l'esprit d'une compétition de groupes, l'attrait des médailles reste élevé, particulièrement chez les juniors. Les délégués expriment l'avis que les médailles doivent être conservées, et ce impérativement chez les juniors. Le comité en tiendra compte lors de ses prochaines décisions pour l'élite, aussi longtemps que le	



Thème	Suite ?
<p>rapport prix/utilité le permettra. Ceci étant garanti, le règlement est adopté tel quel, à l'unanimité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les inscriptions pour le concours ont été distribuées. Les responsables sont priés de correspondre par e-mail exclusivement. Les délais sont à respecter. Il faut aussi penser à participer au concours fédéral de groupes.	
<p><u>6. Championnat cantonal et règlement</u></p> <ul style="list-style-type: none">• La table de distribution des points de maîtrise est adaptée, d'une part pour tenir compte d'une divergence avec le logiciel de classement pour le tir 3 positions, et d'autre part pour se calquer sur le nouveau programme ISSF couché (tir au dixième). La montre SFTS n'étant bientôt plus disponible, il faut prévoir l'attribution d'un autre prix. Le règlement est accepté à l'unanimité.• Une fiche de commande des passes a été remise. Les étiquettes seront distribuées sur la base des inscriptions. Lors du retour, les responsables transmettront le fichier excel. Les feuilles de match doivent être retournées dans les jours qui suivent, ou peuvent être scannées (mais doivent être gardées comme preuve).	
<p><u>7. Programme cantonal</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les trois passes peuvent être tirées sur feuille libre et les résultats sont à reporter sur le rapport électronique mis à disposition. Merci de participer en nombre.	
<p><u>8. Concours féd. Sociétés: dates 2017/lieu 2018</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le concours de cette année a lieu à Schmiten, les 11-25-26 et 27 août 2017. L'objectif de participation de 80% par société ne doit pas être perdu de vue.• La société d'Alterswil accepte d'organiser l'édition 2018. En raison du nombre de cibles, les jours de tir devraient être étendus. La Corbaz s'est déjà proposée pour 2019.	
<p><u>9. Activités de match</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le tir d'incitation en 3 positions sera renouvelé, malgré la faible participation.• Vincent Pillonel a accepté de fonctionner comme chef de match pour accompagner les délégations lors des matches hors canton. Merci pour sa disponibilité.• Le Match de l'Ascension n'aura pas lieu : Jura et Neuchâtel ne peuvent pas constituer d'équipe.• La discussion est ouverte sur la nécessité d'organiser des entraînements dans le canton. L'avis est qu'il est prioritaire de les mettre sur pied pour les juniors. Pour l'élite, ce n'est plus vraiment désiré (pas de besoin de sélections !), même si on sait que c'est un bon moyen pour augmenter les résultats et créer une émulation entre les tireurs.	
<p><u>10. Activités de formation des sociétés</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Le tir à genou pour les jeunes aura à nouveau lieu cette année. La SFTS donne un appui financier pour chaque participant qui tire les 5 matches de 30 coups.• La FST met sur pied un cours en français pour les Entraîneurs C. Pour s'inscrire, il faut avoir participé au cours de base. St. Broillet peut donner les informations nécessaires.	
<p><u>11. Filière de formation FST</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Marcel Zürcher présente le concept de formation de la FST. Il suit les principes fixés par Swiss Olympic. Les sportifs sont classés en catégories F(ormation)T(alent)E(élite)M(mastery).• L'offre de formation de la SFTS correspond aux 4 échelons de la catégorie Talent (1~entraînements cantonaux.....4~percer au niveau national).• La SFTS peut proposer à ses sportifs de se former sur les sites de Schwadernau (allemand)	



Thème

Suite ?

et Lausanne (français). Le but du site-label est de coordonner les aspects sportifs et scolaires (ou professionnels). Le site met à disposition un coordinateur qui lie les contacts nécessaires. Les coûts sont pour 500.00 à charge du sportif et 500.00 à charge de la SFTS. L'admission n'est pas décidée par la fédération cantonale mais par le site, en fonction des résultats (tir, sport, intellectuel) atteints lors des tests.

- En utilisant les offres de tir de la SFTS (groupes, décentralisés, tir à genou, entraînements cantonaux), nous contribuons à faire passer le sportif de la catégorie Formation à Talent. Le tireur reste de toute manière intégré dans sa société et participe aux concours à ses côtés. Les formateurs tiennent les sociétés informées de l'évolution de leurs jeunes. Nous tenons à une collaboration harmonieuse entre les sociétés dans le domaine de la formation des jeunes.
- Le plan des entraînements de la relève est remis aux participants. Début : 22.04.2017.

12. Calendrier C50m

- Le calendrier est commenté. La version finale sera déposée sur le site.
- Pour rappel, les inscriptions pour la journée des jeunes de la FST ont lieu directement par la société auprès des responsables de la FST.

13. Propositions et divers

- Aucune proposition n'a été formulée.

La séance est clôturée à 21 heures 40.

Jacques Moullet, Secrétaire